

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE

LUNDI, 12e. FEVRIER, 1816.

ORDONNE', Que cent copies du Bill pour mieux régler la Milice de cette Province, soient immédiatement imprimées dans les deux langues, pour l'usage des Membres de cette Chambre.

Attesté,

(Signé) **P. E. DESBARATS,**
Greff. Asst.